



LE REVEIL SYNDICALISTE

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{RE}

ACTION. ÉDUCATION SYNDICALES. — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup — NANTES

— TÉLÉPHONE 326.73 —
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

NOTRE OPINION

Revendication et Éducation Syndicale

Il semblerait superflu d'insister sur la liaison étroite de ces deux termes et pourtant trop souvent la masse des syndiqués n'établit pas suffisamment le rapport indissoluble de ceux-ci. Les Camarades doivent s'attacher à écarter de leurs revendications tout ce qui n'est que démagogie facile et renchérissement voué à l'échec pour donner à leurs réclamations le caractère de sérieux et de raisonnable qui permet ensuite de les soutenir énergiquement, sans maquignonnage ; en usant de tous les moyens d'actions que le Syndicalisme possède et parmi — lesquels la discipline syndicale doit s'exercer sans faiblesse : la minorité, qu'il peut y avoir, devant toujours pouvoir s'exprimer sans être brimée mais ayant le devoir à son tour de s'incliner devant les désirs exprimés par la majorité pour se fonder dans l'unanimité nécessaire pour la conduite à bonne fin de toute action revendicative.

Il est nécessaire également de souligner le rôle, trop souvent méconnu, des militants syndicaux, tout de dévouement et de bonne volonté, trop souvent payés d'ingratitude et de calomnie. C'est surtout contre celle-ci que tous les membres d'une même organisation doivent s'insurger en exigeant toujours et sur toute attaque dirigée contre un responsable les preuves qui doivent accompagner toute accusation et insister pour qu'une contre-partie constructive soit jointe à la critique, car si celle-ci est facile à faire elle ne doit pas s'exercer toujours impunément et comme c'est à l'œuvre qu'on voit l'ouvrier, il ne faut pas hésiter à exiger de ceux qui trouvent toujours que rien ne va bien, qu'ils s'attendent à leur tour à la besogne.

En agissant ainsi, on servira la cause syndicale en la défendant contre les provocateurs de désordre et les démagogues.

J.-B.

Tour d'Horizon

Il est parfois intéressant de relire les vieux journaux et la lecture des titres insérés en première page du "Populaire de Paris", du 15 Octobre 1937, nous laissait rêveur dernièrement. Il disait que « Mercantis et spéculateurs se sont poursuivis, le Gouvernement ne tolèrera pas des hausses injustifiées des prix. Le Ministre de l'Économie Nationale a annoncé que le garde des sceaux est saisi des premières plaintes et il fait appel à la collaboration de la population pour combattre les menées des spéculateurs. »

Un an a passé ; Le Cabinet a été modifié certes, mais puisque le Front Populaire continue, faisons le bilan réel des réalisations effectuées en vertu des promesses faites ci-dessus. Les poursuites contre les spéculateurs et les mercantis ! De vagues enquêtes ouvertes et rapidement enterrées ! rien des exemples que la situation exige et le slogan "Frapper haut et fort" attendra encore longtemps avant d'être une réalité.

Le Gouvernement ne devait pas tolérer les hausses injustifiées des prix ? Alors l'augmentation générale que nous subissons est entièrement injustifiée, les preuves à l'appui ? Il existe évidemment des Commissions de Contrôle des prix, auxquelles toutes les propositions d'augmentation doivent être soumises mais dans ces Commissions a-t-on vraiment fait appel « à la collaboration de la population pour combattre les menées des spéculateurs ? » Car enfin, il ne saurait être question indéfiniment d'aligner les salaires et traitements au coût de la vie ? Il faudrait, pour cela, que tous les travailleurs bénéficient de l'échelle mobile intégrale, ce qui n'est pas le cas.

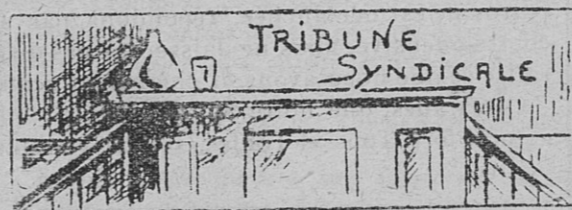
Cette solution, aligner les salaires, crée une situation sans issue qui aboutit à un accroissement continu du coût de la vie et à un avilissement rapide de la monnaie ; il importe peu de gagner 200 francs par jour, si pour vivre décemment il est nécessaire d'en avoir 250 francs. De plus, en ce moment, on parle d'aménager les lois sociales de 1936. Déjà ! mais alors qu'en restera-t-il ? Lorsque la semaine de 40 heures "aménagée" sera transformée en 45 bien réelles croit-on sérieusement que la prospérité sera rétablie ? Et si le patronat, après les avoir sabotés, refuse de renouveler les conventions collectives ? Quels moyens aura le Gouvernement pour faire respecter la loi, quand on voit avec quelle facilité sont violés les arbitrages et les super-arbitrages rendus chaque jour aux 4 coins de la France, après des mois d'attente. Quant aux congés payés, combien de Camarades attendent actuellement les salaires dus pour ceux qui les ont pris cette année ?

Le syndicalisme doit se ressaisir ; proclamer partout que « la pause ne doit pas être à sens unique », que le Front Populaire ne doit pas être un paravent à l'abri duquel on mènerait la pire des politiques réactionnaires : celle qu'on n'avoue pas ; le Ministre des Finances doit être au Gouvernement le représentant de la nation et non le fondé de pouvoirs des minorités agissantes financières.

Il faut revenir au plan de la C. G. T., réaliser la nationalisation des industries-clés, des Trusts et des monopoles de fait. On ne doit plus montrer, comme on le faisait dernièrement, les augmentations de bénéfices se chiffrant par dizaines de millions réalisées par les firmes métallurgiques et chimiques en 1937, par rapport à l'année précédente seulement comme un indice de la reprise des affaires, mais comme la preuve qu'il y a de l'argent et que les Capitalistes continuent à s'enrichir. On doit avoir le courage et l'énergie de frapper au porte-monnaie de ceux qui, pour augmenter leur bien-être n'hésitent pas à créer la vie chère, situation qui, si elle continuait frapperait et durement tous les travailleurs et leurs familles dans leurs moyens d'existence et dans leurs minimums vitaux.

BERCEGEAIS.

Le courage est de dire la vérité et de ne promettre que le réalisable.



Pour l'Éducation Ouvrière LE COLLÈGE DU TRAVAIL DE NANTES

On a toujours compris, à la C. G. T., que l'éducation ouvrière était une tâche de première importance. Mais on n'est véritablement entré dans la voie des réalisations que depuis quelques années, depuis surtout que la menace fasciste s'est précisée dans notre pays et qu'en réponse à l'agression du 6 février 1934, la C. G. T. s'est dressée toute entière pour la défense des libertés républicaines. L'unité syndicale a été reconstituée. Les effectifs sont passés de un à cinq millions de membres. La C. G. T. est devenue la plus importante et la meilleure expression de tout ce qui, en France, travaille à l'avènement d'un ordre vraiment démocratique, c'est-à-dire juste et fraternel à tous égards : politiquement, économiquement et socialement.

Le syndicalisme est ainsi destiné à jouer un rôle capital dans la transformation sociale grâce à laquelle les bastilles modernes seront détruites et les privilèges de toute sorte anéantis. Le syndicalisme n'est pas appelé seulement à rendre un peu moins dure et inhumaine la vie des ouvriers. Il a pour mission de former les hommes de la société de demain, de la société sans castes et sans classes. Il doit rendre les travailleurs capables de prendre en mains la direction de l'économie et l'organisation du travail. Il est trop clair, en effet, que rien ne sera assuré, qu'aucune amélioration ne sera décisive aussi longtemps que les travailleurs ne seront pas leurs propres maîtres.

Il résulte de là que tout ce qui accroît la capacité et la culture de l'ouvrier, hâte le moment de la vraie émancipation. Tout ce qui développe chez le travailleur la force de la réflexion, tout ce qui permet de s'élever intellectuellement, tout ce qui lui donne la pleine connaissance des obstacles à surmonter et la claire vision de la société à bâtir, représente pour lui le plus sûr moyen, le vrai moyen, en fin de compte, d'en finir avec le règne de l'Argent et la domination du Capital. La société digne de l'homme sera dans la mesure où les hommes la feront. « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». Cela est vrai dans tous les sens du mot émancipation. Car l'émancipation véritable n'est pas seulement destruction des chaînes extérieures, suppression des ennemis du dehors. Elle réclame, tant aussi impérieusement une ascension intellectuelle et morale de l'homme, seule garantie efficace contre les erreurs de méthodes, les tentatives de corruption et les risques de trahison. Il ne faut pas attendre la disparition du régime actuel pour penser à ces exigences, car précisément cette disparition ne sera rendue possible que par l'entrée en jeu d'une force capable non seulement de détruire, mais de construire. Tel est le rôle historique et humain du mouvement syndical.

Ainsi donc, tout travailleur conscient doit apercevoir la souveraine importance et l'absolue nécessité de la culture. L'heure est venue de fournir dans cette direction un effort décisif. Le Centre Confédéral d'Éducation Ouvrière de Paris a été fondé en 1932. La province a suivi l'exemple de la capitale. Et la progression a été rapide. L'année dernière des Collèges du Travail ont fonctionné dans une quarantaine de villes de France. Au moment où j'écris ces lignes, plus d'une centaine de Collèges du Travail sont en voie de constitution. Il faut que le mouvement prenne de plus en plus d'ampleur, et en même temps de profondeur.

À Nantes, des cours ont eu lieu l'hiver dernier. Ils vont reprendre en ce début de novembre, dans des locaux situés 2, rue Désiré-Colombe, tout près de la Bourse du Travail. Les inscriptions sont reçues à la Bourse, par les Secrétaires de l'Union, en attendant de l'être au Collège du Travail même, par les camarades de l'Enseignement chargés des cours.

Voici, pour terminer, l'horaire des cours et permanences :

	Français A. Orthographe et Rédaction (tous les quinze jours)
MARDI	Histoire du Mouvement Ouvrier (tous les quinze jours)
à 19 h.	Lettres commentées (tous les quinze jours)
	Français B. Rédaction et Composition (tous les huit jours)
VENDREDI	Législation ouvrière (tous les huit jours)
à 19 h.	

PERMANENCES :

Mardi et Vendredi : 18 h. 30 à 20 h. 30
Samedi et Lundi : 15 h. à 17 h.

Camarades, le Collège du Travail vous attend. Faites connaître son existence autour de vous. Amenez vos camarades. Si vous désirez des cours sur d'autres matières, ils seront organisés. Vous trouverez aux heures de permanence une salle de lecture, avec livres et revues. Les renseignements de toute sorte dont vous pourriez avoir besoin vous seront donnés.

Le Secrétaire du Collège du Travail :
J. Bois.

Depuis que le monde est monde, deux forces sont aux prises.

Que votre regard, lentement, remonte le cours de l'Histoire : les pauvres humanités vaincues ont trainé sous le fouet des dominateurs, des rois assyriens, comme des Pharaons, par le soleil brûlant, les pierres du Palais ou du Tombeau. Et dans le cirque romain, les gladiateurs, sans révolte devant la mort, saluaient le César impitoyable.

Quand le conservateur ramasse jalousement tout son butin, et ne veut pas concéder aux Jacques sa part dans la Nation, le choc se produit entre ces deux forces. C'est la Révolution.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Nantes, le 6 Octobre 1937.

CIRCULAIRE

Camarade Secrétaire,

Je vous rappelle que le dernier Congrès de l'Union Départementale a décidé, à la majorité, de servir gratuitement aux Syndiqués, le *Réveil Syndicaliste*.

Pour éviter le gaspillage, préjudiciable aux organisations syndicales, je vous serais très obligé de me donner, au plus tôt, le nombre de *Réveil Syndicaliste* qu'il vous sera possible de distribuer.

Je vous informe que l'Union Départementale sera dans l'impossibilité d'envoyer individuellement le *Réveil* à chaque syndiqué ; il sera envoyé aux secrétaires de syndicats, à charge pour eux, d'en faire la distribution.

D'autre part, suivant la décision du dernier Congrès, la cotisation de l'U. D. sera augmentée de 0 fr. 10, à compter du 1^{er} Janvier 1938. Cette augmentation sera à la charge des syndicats. La demi-cotisation sera supprimée.

Je vous informe que les timbres de 1937 seront échangés contre des timbres de 1938, jusqu'au 15 Mars 1938, dernier délai, au siège de votre Union Locale, et pour les syndicats isolés, au siège de l'Union Départementale.

Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

Le Bureau de l'Union Départementale insiste auprès des Secrétaires de Syndicats, pour qu'ils répondent au plus tôt, à cette circulaire, et qu'ils prennent note, concernant l'échange des timbres.

Appel aux Travailleurs Sans-Filistes

CHERS AUDITEURS, CHERS CAMARADES,

Voici l'époque des veillées qui approche. Voici la saison où les auditeurs vont être contents de retrouver le vieux compagnon que les beaux jours d'été avaient fait délaisser, l'ami des longues soirées d'hiver.

Le Poste de T. S. F. C'est lui qui apporte dans la maison cette note de gaieté, créatrice d'une ambiance dont on ne peut se passer après l'avoir connue.

Qui de nous n'appréciait cet instant où, rentrant de l'usine, du magasin, du bureau par une soirée pluvieuse, à l'heure de prendre possession de ses chaussures, la voix de Pierre Brosolette, de notre camarade Brosolette devrais-je dire nous apporte les échos du vaste monde. Quel est le sans-filiste qui arrivant chez lui les soirs d'hiver, un peu maussade comme le temps, n'a pas senti cet apaisement, cet adoucissement que donne la musique. Qui resterait insensible aux charmes de ces chefs-d'œuvre musicaux exécutés par des artistes de grande classe, dont l'audition était naguère réservée à une minorité de privilégiés et qu'aujourd'hui des millions d'auditeurs peuvent apprécier grâce à la radio.

Et bien Camarades, vous qui depuis plusieurs années avez assistés au progrès de la radiodiffusion, à l'amélioration des programmes, savez-vous que vous le devez pour une bonne part à l'action des associations d'auditeurs qui jour par jour ont lutté contre l'inertie et la passivité de certains services administratifs et contre de basses coalitions d'intérêts.

Mais si les associations d'auditeurs se sont trouvées en communauté, de vues lorsqu'il s'est agi des problèmes purement radiophoniques, c'est-à-dire de l'amélioration de l'émission et de la réception, de profondes divergences apparaissent lorsque l'heure fut arrivée de savoir quelle serait l'utilisation de la radio.

En effet, là comme ailleurs, deux grands courants se faisaient jour. L'un traduisant un esprit religieux timoré et rétrograde, ayant peur de la hardiesse de programmes pourtant bien anodin et redoutant surtout de voir la vérité et l'information objective, impartiale, jaillir des hauts parleurs familiaux.

L'autre au contraire, jeune, hardi, moderne, ami de la vérité, voulant que la radio soit enfin rendu à sa grande mission humaine de rapprochement entre les peuples, ne voulant connaître ni nationalités, ni frontières, ne redoutant aucune innovation dans les programmes, sous réserve de qualité, voulant que toutes les formes de la pensée puissent s'exprimer au micro sans aucune exception.

Ce grand courant, Camarades, pris sa source au sein de l'association par excellence des auditeurs prolétaires de Radio-Liberté.

C'est de cette jeune encore mais déjà puissante organisation de sans-Filistes que partirent les mots d'ordre qui doivent hâter l'émancipation de notre radiodiffusion nationale.

C'est Radio-Liberté qui seule s'opposa, aux dernières élections des Conseils de Gérance à la coalition de toutes les autres associations d'auditeurs plus ou moins neutres quand elle ne se déclarait pas ouvertement réactionnaires.

C'est Radio-Liberté qui seule revendiqua pour la radio un programme réalisant la distraction, l'information et la culture.

C'est Radio-Liberté enfin qui veut que la radiodiffusion soit au service du peuple et non des puissances d'obscurantisme et d'argent.

Et c'est pour cela, Camarades, que Radio-Liberté vous demande instamment aujourd'hui de rejoindre ses rangs, c'est pour la réalisation de son grand programme de démocratisation de la radiodiffusion d'état française et la défense des auditeurs que Radio-Liberté espère vous voir venir nombreux apporter vos adhésions.

Dans les Cuirs et Peaux

Les Camarades, après les succès de 1936, se sont légèrement reposés sous leurs lauriers, il en est résulté que certains patrons, pas très consciencieux, ont oublié de faire honneur à leur signature sur les Contrats.

Nous sommes une Industrie très difficile à gérer, il faut que les Camarades soient toujours sur la brèche, autrement, tout ce que nous ferons syndicalement, ne sera qu'un feu de paille, et pourtant les travailleurs de nos corporations ont des besoins aussi grands de bien-être que les autres. Je ne veux pas aujourd'hui rappeler les maisons ou usines dans lesquelles les Camarades n'ont pas compris qu'il fallait une vigilance constante, qui, sans cela, permet à ces patrons de rognier sur la vie chère. Il est inadmissible que des mêmes fabrications ne paient pas les mêmes salaires.

Le 13 Octobre, nous avons fait un beau Meeting qui devrait donner à réfléchir à nos Employeurs : si les Camarades le veulent, ils pourront profiter de leur force, pour barrer la route à la démagogie patronale, car je dis démagogie, lorsque l'on parle à une délégation : « Si vous acceptez de rester sur les salaires actuels, si vous consentez à ce que les augmentations de l'échelle mobile ne soient plus appliquées, vous êtes assurés de faire 40 heures régulièrement et même des heures supplémentaires ».

Non mais, pour qui nous prend-t-on ? Est-ce que dans les moments où l'échelle mobile était en baisse, nous n'avions pas respecté notre signature ? Alors, parce qu'elle est en hausse, ces Messieurs se croient autorisés à dire « Halte-là, je ne paie plus ».

Camarades, serrons les coudes, l'offensive patronale est déclenchée, répondons par une contre-offensive, nous ne laisserons pas disparaître ce que nous avons si chèrement acquis.

Camarades, que notre Syndicat soit de plus en plus fort. Tous et Toutes, soyez syndiqués. A. LOYER.

Apprenons l'Espéranto

C'est le 12 Novembre que commencera à la Bourse du Travail le cours d'Espéranto donné chaque année par la Fédération Espérantiste du Travail. Ce Cours qui est public et gratuit aura lieu chaque semaine de 19 h. à 20 h.

Nous engageons très vivement nos camarades les jeunes surtout, à se mettre à l'étude de l'Espéranto « l'A. B. C. de l'Internationalisme » comme a dit Barbusse.

L'Espéranto est une langue facile, même pour les prolétaires. Elle est bien vingt fois plus facile qu'une langue étrangère pour un Européen. Mais il ne faudrait pas cependant croire qu'un travailleur peut l'apprendre en quinze jours. Pour un prolétaire à qui l'instruction a été au compte gouttes et à regret jusqu'à douze ou treize ans, parfois moins la tâche est plus difficile. C'est dire que pour apprendre et savoir l'Espéranto il lui faut la volonté et la persévérance.

Que les camarades se tranquillisent, l'Espéranto n'est pas au-dessus de leurs forces.

Qu'ils soient assurés que le succès couronnera leurs efforts. Il y a nombre de camarades qui écrivent l'Espéranto mieux que leur langue maternelle, qui le parlent tout aussi facilement et plus correctement que s'expriment en public avec aisance dans la langue de Zamenhof.

Camarades si vous disposez de 2 heures par semaine vous pouvez apprendre l'Espéranto.

Suivez le cours organisé par le groupe ouvrier espérantiste. Si vous ne pouvez suivre le cours oral, inscrivez-vous au cours par correspondance, donnez par la Fédération Espérantiste du Travail, adressez-vous au camarade E. Robert, 115, avenue du chemin de fer. Le Raincy (Seine et Oise).

Avec mes remerciements, recevez cher camarade, mon salut fraternel.

Une date à retenir :

Samedi 4 Décembre 1937

Devant le gros succès obtenu par son GALA des EMPLOYÉS. l'an dernier, la Chambre Syndicale a décidé de faire aussi bien cette année. Elle organise donc le Samedi 4 Décembre, à 21 heures, dans les Salons du Boccage un « Gala des Employés », avec le concours du célèbre Jazz « Milord ».

Comme l'an dernier, des concours de valse, de tango pour les jeunes, de coïncées et de belotes pour les moins jeunes seront organisés. Des artistes réputés prêteront leur concours.

Il y aura de la joie, du plaisir, de la bonne humeur.

Tous les syndicalistes se feront un plaisir d'apporter leur appui à la vieille organisation des Employés.

Camarades il faut que Radio-Liberté gagne la partie engagée.

Cela dépend de vous. Nous vous attendons ?

Le Comité Départemental de Radio-Liberté.

Pour adhérer s'adresser aux Camarades : LOYER, Bourse du travail. PIEUCHOT, 28, quai de la Fosse « AU PILOTIN », ou envoyer votre adhésion au secrétaire de la section nantaise, 33, rue Jean-Jaurès, Nantes.

Chez les Ouvriers des P. T. T.

L'Administration des P. T. T. possède un phénomène parmi son personnel, c'est un nommé Rousse, contrôleur à la table des mesures du Central Téléphonique de Nantes.

Cet homme, bien petit, dont le nom est tout un poème, prend un malin plaisir à réprimer à tort et à travers le personnel qu'il voudrait entièrement sous sa coupe.

Tout lui est prétexte pour se faire passer comme indispensable. Il jette le discrédit et la suspicion sur le personnel des services techniques qu'il n'aime pas et qu'il n'a jamais aimé.

Depuis des années cela existe ; tous ceux qui ont été obligés d'avoir affaire à lui, conducteurs de travaux aérien, souterrain ou montage, ont eu avec lui des altercations, mêmes ses collègues contrôleurs savent le juger à sa juste valeur.

Lorsque quelqu'un parle de Rousse à l'Administration des P. T. T. cela signifie mouchardage et provocation. Les uns disent « Rousse, c'est bien la Rousse ! » d'autres l'ont surnommé Rosita... on ne sait pas encore pourquoi.

Mais ce que l'on sait bien cette fois, c'est que la coupe est pleine. Il faut en finir, car il arrive fatalement un jour où la patience a des limites, ses chefs devront se le tenir pour dit, s'ils veulent éviter des incidents.

Certains l'accusent d'avoir trahi une délégation syndicale du temps de M. Plisson, d'autres connaissent son attitude lors de la grève générale du 12 février. Tout ceci n'est pas très propre nous en reparlerons s'il le faut, mais ces deux faits suffiraient pour juger l'homme qui se croit tabou.

Les circulaires administratives sont interprétées, par lui, à sa façon et à son avantage naturellement, mais il fait fi des circulaires ministérielles... depuis l'avènement du Front Populaire.

Ah ! du temps de M. Mandel, quel plaisir ! même conscience, même bassesse, on était en famille, Quoi ! Mais un Ministre du Front Populaire, comme Jardillier, qui pond une circulaire, demandant la suppression des P. V. et demandes d'explications écrites, c'est un rigolo celui-là ! Rousse est au-dessus de cela.

Le Personnel fait son travail ! qu'à cela ne tienne on le provoquera, ou au besoin on fera un faux rapport. Des Camarades ont été obligés de demander à changer de service, afin d'éviter l'incident qu'il cherche ; la gifle ou la chaussette à clous.

Devant ces faits qui vont en s'amplifiant, le groupe du montage s'est réuni et a voté l'ordre du jour suivant que le Populaire de Nantes a bien voulu insérer.

**

Le Groupe technique des Monteurs de la Loire-Inférieure, réuni le 30 Septembre à la Bourse du Travail de Nantes, s'élève énergiquement contre les méthodes de mouchardage et de basse calomnie de M. Rousse, contrôleur syndiqué de la table des mesures du Central Téléphonique de NANTES-CAMBRONE, qui continue à brimer et à provoquer le personnel chargé de la relève des dérangements.

Le groupe du montage, estime que ces méthodes dignes de la période Mandélieuse doivent prendre fin et fait appel, par l'intermédiaire de la section de la Loire-Inférieure, au Syndicat National du Personnel des Services Techniques des P. T. T. pour qu'il y mette un terme ; se proposant, s'il le faut, de prendre toutes dispositions utiles avec l'ensemble du personnel des Services Techniques de la Loire-Inférieure.

En ce qui concerne les enquêtes écrites : procès-verbaux, demandes d'explications, le groupe regrette que la circulaire de notre camarade R. Jardillier, Ministre des P. T. T., du premier gouvernement de Front Populaire, ne soit pas prise au sérieux par certains chefs de l'Administration de Nantes.

Le groupe de Montage de la Loire-Inférieure demande aux Camarades responsables de la Fédération Postale, l'exclusion syndicale de cet individu qui, par ses actes antisindicalistes, s'est mis lui-même, depuis longtemps, en dehors de l'action menée par la Fédération Postale Confédérée et la Confédération Générale du Travail.

Le groupe du Montage de la Loire-Inférieure fait confiance aux adhérents et adhérentes des trois syndicats : agents, employés, ouvriers qui composent la Fédération Postale pour que cette épuration soit effectuée dans le plus bref délai.

LE GROUPE TECHNIQUE des MONTEURS de la LOIRE INFÉRIEURE.

La section des ouvriers se saisissant de l'affaire a voté l'ordre du jour ci-dessous.

La Section de la Loire-Inférieure du Personnel des Services Techniques des P. T. T. : chauffeurs, agents des lignes aériennes, agent des lignes souterraines, monteurs, agents des installations intérieures et extérieures, hommes de service, femmes des travaux manuels, chefs d'équipes, chefs monteurs, conducteurs de travaux, réunie en Assemblée Générale Trimestrielle le 17 Octobre, à son siège de la Bourse du Travail de Nantes, a voté à l'unanimité et par acclamations, l'Ordre du Jour suivant :

« A la suite des provocations continuelles de M. Rousse, contrôleur syndiqué de la Table des mesures du Central Téléphonique de Nantes, la section des Ouvriers des P. T. T. se solidarise et prend à sa charge, l'ordre du jour du groupe technique du Montage, du 30 Septembre, lequel reflète en même temps la pensée du groupe aérien. Considère que cet individu, que tout le personnel des P. T. T. connaît suffisamment pour « en avoir été victime, directement ou indirectement, ne peut avoir l'honneur de posséder la même carte confédérale que le personnel qu'il « brime chaque jour ; demande d'urgence son « exclusion du syndicat. En attendant que cette « décision soit appliquée par le Syndicat des Agents « duquel relève l'intéressé, la section des ouvriers « retire ses délégués de la Section Fédérale de la « Loire-Inférieure, à la date du 18 Octobre.

Pour l'Imprimerie Ouvrière Nantaise

L'Union Locale des Syndicats de Nantes, a, par circulaire en date du 17 Juillet, alerté tous ses syndicats pour qu'ils répondent favorablement à l'appel lancé par l'Imprimerie Ouvrière, en vue de la transformation de son matériel.

Peu de syndicats ont répondu à notre circulaire et à l'appel de l'Imprimerie Ouvrière.

Allons-nous, alors, abandonner cette œuvre que les pionniers du mouvement syndical à Nantes ont su créer, parce qu'ils en avaient compris, les premiers, la nécessité ?

Nombreux sont encore les militants qui, pour remonter les forces syndicales ou mener toute action de propagande, ont fait travailler l'Imprimerie sans avoir la possibilité de la payer. C'était pendant les années où les forces syndicales étaient éparpillées, où les budgets des organisations étaient moins prospères qu'à l'heure présente. Les partis politiques prolétaires ont été débiteurs pendant longtemps de sommes importantes. Toutes ces petites et grosses sommes dues et accumulées ont gêné énormément l'Imprimerie qui n'a pu ainsi distraire la moindre somme à l'amélioration de son outillage devenu de plus en plus indispensable.

Devons-nous rappeler, et pour bien montrer l'utilité d'une Imprimerie Ouvrière, les événements du 6 février 1934, quand il a fallu appeler toute la classe ouvrière à manifester contre le coup d'état fasciste, le 9 février ?

Le 6 février les militants syndicaux quittaient à 23 heures la Bourse du Travail. Ils allèrent réveiller les camarades de l'Imprimerie Ouvrière qui, peu après, composaient : affiches et tracts. A 7 heures du matin, affiches et tracts étaient prêts à distribuer.

L'Imprimerie Ouvrière, par ce seul exemple, prouve bien sa nécessité. Elle est prête encore demain, si les organisations ouvrières consentent l'effort que nous leur demandons, à rendre des services.

Toute une partie de son matériel est à transformer ; il est indispensable qu'elle se munisse de nouvelles machines pour qu'elle puisse tirer régulièrement le « Réveil Syndicaliste » qui aura un tirage mensuel dès l'année prochaine de 55.000 exemplaires (décision du Congrès de l'U. D.)

L'Union Locale espère que la circulaire qu'elle a adressée à chaque membre du Bureau de Syndicat sera discutée et que chacun suivant ses possibilités fera l'effort nécessaire pour que cette œuvre vive.

L'Imprimerie Ouvrière doit vivre et pour cela se transformer.

Nous disons : elle vivra elle se transformera... elle donnera satisfaction à tous, aidons-là.

G. GOUDY.

Une Tombola chez les Employés

Pour subvenir aux besoins de plus en plus grands de ses Caisses de chômage, de primes de naissance, de sou du soldat, etc., et pour étendre les différents avantages qu'elle accorde à ses membres, la Chambre Syndicale des Employés vient de lancer une Tombola de 25.000 billets dont voici les principaux lots : Chambre à coucher ; plusieurs postes de T. S. F., Vélos, Service de table, appareils photographiques, et quatre cents autres lots de réelle valeur. Le prix du billet a été fixé à un franc. On pourra s'en procurer dès le début de Novembre, à la Bourse du Travail, au Café Guépin et dans les endroits qui seront indiqués ultérieurement dans la presse locale.

Camarades ! Répondez rapidement à la Circulaire de l'U. D. 1^{re} colonne de cette page.

« La Section des ouvriers, fait confiance à l'esprit « de fraternelle camaraderie qui a régné jusqu'à « présent, au sein des trois syndicats, composant la « Fédération, pour que satisfaction lui soit donnée « au plus vite, afin que nos Camarades : LEGAL, « secrétaire fédéral, REVEAUD, trésorier fédéral, « BERNADET, secrétaire départemental, repren- « nent leur place au Bureau Fédéral.

« La Section des Ouvriers, fière de son passé « syndical, prend l'engagement de défendre éner- « giquement et par tous les moyens, ses adhérents « qui sont tous solidaires les uns des autres, et « avertit l'administration qu'elle dégage son en- « tière responsabilité, quant aux incidents pouvant « éclater au Central Téléphonique de Nantes.

Pour la SECTION de la LOIRE-INFÉRIEURE et par ordre

LE SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL : BERARDET.

L'affaire est actuellement dans les mains du syndical, nous verrons bien si certains chefs de l'administration de Nantes, se contenteront de regretter l'attitude malheureuse d'un individu qui loin d'améliorer la marche du service, fait tout pour le désorganiser, si M. Rousse est malade, s'il relève du Comité Médical, il faut l'interner, il y a encore de la place à S-Jacques, ou le Docteur Benon se fera un plaisir de le prendre en traitement,

Une Victoire du Syndicat Confédéré des Charbonniers et Ouvriers d'Entretien

Depuis quelques mois au Blanzv-Ouest, quelques membres du Syndicat, dit professionnel, embauchés spécialement par la direction, menaient grand tapage auprès de nos camarades de la C.G.T., à ceux qui voulaient les entendre, ils assuraient du travail, ils feraient débaucher les délégués, et bien entendu le patron ignorait tout. Seulement, le matin du 22 Septembre, une délégation était reçue par le Directeur, et celui-ci assurait à nos camarades qu'il ferait le nécessaire auprès de ces spécialistes agitateurs. En fait de sanctions contre les croix de feu, le même jour et dans le chantier, l'individu qui a nom **MOREAU** faisait auprès de notre camarade **BIDET**, une propagande pour qu'il adhère au syndicat dit indépendant, bien entendu, cette propagande n'eut pas de prise sur notre camarade, voyant cela, le triste Sire **MOREAU**, se jeta sur **BIDET**, à coup de sabot le jeta à terre, et notre camarade fut assez grièvement blessé.

Nous aurions cru que la Direction aurait pris des sanctions à l'égard du factieux **MOREAU**, nous ne pensions pas à l'attachement très marqué du directeur pour les syndicats fascistes, dont leur préoccupation est de provoquer le désordre en léchant pour l'instant les boîtes des capitalistes et de leurs représentants.

Notre camarade aussitôt relevé, n'eut pas le temps de se plaindre, qu'il était congédié brutalement par l'intermédiaire du directeur.

Ses camarades outrés d'une telle attitude vis de leurs organisations, décidèrent d'alerter leur organisation, qui réunit la commission des conflits; celle-ci décida de demander la réintégration de **BIDET**.

Le syndicat patronal refusa de prendre aucune sanction contre **MOREAU**, preuve évidente que ces agitateurs sont sous la bienveillance patronale. Voyant cela, les camarades réunis le lundi suivant, décidèrent d'arrêter le travail si **MOREAU** n'était pas mis à la porte, et **BIDET** réintégré.

Après quelques jours de grève, un arbitrage était rendu, donnant satisfaction au syndicat ouvrier. Seulement les Importateurs ne désarment pas. Il est déplorable que de tels individus persistent et facilitent l'agression patronale contre le Syndicat des Charbonniers, qui organisé à 95% ne se laissera pas faire par des factieux à la solde du capitaliste. Les manœuvres seront déjouées comme par le passé, si on nous attaque, et bien l'on nous trouvera.

Le Syndicat des Charbonniers d'usine tient à remercier tous les syndicats et Unions locale et départementale, pour l'appui moral et financier qu'ils ont apporté à nos camarades dans la lutte pour le droit et la liberté syndicale.

Sentence Arbitrale

Le soussigné **Tréguet**, Inspecteur divisionnaire du Travail et de la Main-d'œuvre, désigné par M. le Président du Conseil des Ministres pour résoudre, en qualité de surarbitre, le conflit du travail survenu entre le **Syndicat des Importateurs de Charbons de Nantes et le Syndicat Confédéré des Charbonniers d'Usines et Ouvriers d'Entretien de Nantes**;

Vu le compromis d'arbitrage signé le 1^{er} Octobre 1937 par les représentants respectifs des deux Organisations professionnelles ci-dessus désignées;

Vu la lettre en date du 2 Octobre 1937, par laquelle les deux arbitres désignés : **M^e Bachelot-Villeneuve**, pour le Syndicat patronal, et **M. Goudy**, pour le Syndicat ouvrier, font connaître qu'ils n'ont pu se mettre d'accord sur les termes d'une sentence, ni sur la désignation d'un surarbitre, et demandent à M. le Président du Conseil de vouloir bien, conformément à l'article 11 du décret du 16 janvier 1937, désigner un surarbitre;

Vu la loi du 31 Décembre 1936;

Vu la loi du 18 juillet 1937;

Vu le décret du 16 janvier 1937,

modifié par le décret du 18 septembre 1937;

Après avoir conféré avec les arbitres;

Considérant qu'il résulte des pièces versées au dossier et de l'enquête faite par le surarbitre qu'une altercation mit aux prises, le 22 septembre 1937, au chantier de **Blanzv-Ouest**, deux ouvriers de ce chantier : **MM. Bidet et Moreau**; que des incidents s'ensuivirent dans les journées du 23 au 27 septembre; que ces différentes circonstances occasionnèrent une grève des chantiers de **Blanzv-Ouest** le 27 septembre, mouvement qui s'étendit aux autres établissements de charbons le 28 septembre; que le travail a repris sur tous les chantiers le 4 octobre 1937;

Que l'altercation dont il est question ci-dessus et qui dégénéra en rixe, se produisit le 22 septembre 1937 au chantier de **Blanzv-Ouest**, vers seize heures et qu'il en résulte pour **Bidet** des plaies contuses constatées par le certificat médical;

Considérant que cette rixe eut lieu dans les circonstances suivantes : **Moreau** vint parler à **Vaglietti**, qui travaillait avec **Bidet**; leur conversation dura depuis quelques instants lorsque **Bidet** prit **Moreau** par le bras et lui

CONSEILS DU DOCTEUR

La Syphilis

La syphilis, maladie extrêmement fréquente, l'évolution extrêmement longue peut, à tous ses stades être contagieuse. Il faut le savoir, car nous possédons actuellement des traitements très actifs qui permettent une guérison rapide des accidents contagieux, évitant ainsi la propagation de cette maladie qui, non soignée, peut avoir des répercussions si graves sur le malade lui-même et sur sa descendance.

Le microbe de la syphilis détermine au point d'inoculation la lésion primitive : le chancre syphilitique.

C'est environ 3 semaines après avoir subi le contact infectant qu'apparaît cette petite ulcération indolore, si bénigne d'aspect qu'elle attire à peine l'attention. Son siège? Bien entendu le plus souvent les organes génitaux. Dans 1/10 des cas, le chancre peut siéger ailleurs. Il apparaît souvent alors à la bouche (lèvres, langue, parfois même amygdales où il peut simuler une angine), plus rarement à l'œil à l'anus, quelquefois au doigt (siège quelquefois observé chez les médecins, les infirmières, les sages-femmes infectées au cours d'un examen médical ou en donnant des soins); il est alors quelquefois confondu avec un panaris : au sein enfin chez les nourrices contaminées par un bébé qui n'est pas leur enfant. Rappelons ici qu'il n'y a aucun risque pour la mère d'allaiter son propre enfant malade, mais que par contre elle peut prendre la syphilis d'un nourrisson qui n'est pas le sien. C'est pourquoi, dans les pouponnières, le lait de femme est toujours tiré et donné au biberon aux bébés malades. Le chancre, qui apparaît 3 semaines après le contact infectant est une érosion plane, sans bords, de couleur jambonnée, reposant sur une base un peu dure; elle n'est pas douloureuse, suinte très légèrement un liquide rosé qui fourmille de microbes : c'est donc une lésion essentiellement contagieuse. Il s'accompagne dans la région correspondante (à l'aine s'il s'agit d'un chancre génital) d'un paquet de ganglions durs, avec un ganglion plus important que les autres, indolore, roulant sur le doigt.

Traité, le chancre guérit en 2 ou 3 semaines; non traité, il dure 4 à 6 semaines, l'induration persistant après la guérison de l'ulcération et les ganglions restent gonflés parfois plusieurs mois.

A cette période primaire succède une phase où l'infection se généralise; le tréponème passe dans le sang; on peut le trouver dans tous les organes, tous les tissus qui sont, il est vrai en général touchés assez légèrement : c'est la période secondaire qui dure de une à plusieurs années, si le malade n'est pas activement soigné.

C'est une période essentiellement contagieuse, où la syphilis se révèle d'ailleurs par des accidents très apparents dont les plus connus sont les érosions cutanées. La plus fréquente est la roséole faite de petites taches plates rose pâle, arrondies ou ovales, disséminées partout, mais surtout sur les flancs. Elles ne déterminent jamais de démangeaisons. Quelquefois, les éruptions sont faites de boutons saillants ou à tendance ulcéreuse, ou bien elles forment un réseau brun entourant à la base du cou des taches pigmentaires, de coloration normale : c'est la syphilis pigmentaire dite collier de Vénus. En même temps, il y a chute des cheveux diffuse ou en clairière; les ongles présentent des craquelures, leurs bords sont décollés avec des ulcérations.

Les manifestations les plus sérieuses, en raison de leur extrême contagiosité, siègent au niveau des muqueuses : ce sont des taches opalines ou roses, des érosions suintantes, qui se trouvent sur toutes les muqueuses, buccale, génitale, anale, conjonctivale. Elles fourmillent de tréponèmes. A cette période, le malade est pâle, se plaint de maux de tête, présente quelquefois des accidents nerveux. L'examen du sang est alors constamment positif (il le devient habituellement la 3^e ou 4^e semaine après l'apparition du chancre).

Les lésions primaires et secondaires où l'examen de laboratoire décelé l'existence du tréponème syphilitique sont essentiellement contagieuses; mais la syphilis peut être encore contagieuse avant l'apparition du chancre, plus tard, au cours de certaines manifestations tardives de la syphilis tertiaire; enfin le sang circulant du syphilitique peut être contagieux à certaines périodes. Le devoir de tout malade qui se sait atteint, est donc de s'abstenir de tout rapport, et de se soigner jusqu'au moment où son médecin le jugera guéri. Il devra, à intervalles réguliers se soumettre à de nouveaux examens de sang et à des traitements réguliers.

Docteur REIDO.

intima de s'éloigner. Rapidement les deux hommes en vinrent aux mains;

Attendu que **Bidet** aurait dû, au préalable, en référer immédiatement à son chef de Service;

Attendu qu'il est inadmissible que des rixes se produisent sur les lieux de travail, troublant l'harmonie qui doit exister à tous les échelons et compromettant la production ainsi que la paix sociale; qu'elles justifient les mesures et les sanctions destinées à en éviter le renouvellement;

Attendu, d'autre part, qu'il est établi que **Moreau**, au cours de sa conversation avec **Vaglietti**, entretenait ce dernier de questions syndicales;

Attendu que l'activité syndicaliste de **Moreau** à l'intérieur du chantier avait, le matin même, provoqué une démarche des délégués de l'établissement auprès de M. le Directeur du chantier de **Blanzv-Ouest**, lequel ne nie d'ailleurs pas cette activité;

Décide :

Article 1^{er}. — **M. Moreau** ne sera pas réembauché au chantier **Blanzv Oest**.

Article 2. — **M. Bidet** y sera réembauché le 18 octobre 1937.

Fait à Nantes, le 7 Octobre 1937.

Le Torchon brûle chez les Voyageurs Autonomes !

Dans le numéro d'août, du *Réveil Syndicaliste*, nous avons signalé le fiasco de la « Journée du Voyageur », organisée le 10 juillet, à la Foire Commerciale de Nantes, par L. U. S. N. et on nous avait signalé que la mésentente commençait à régner au sein du Comité d'Entente, nos renseignements étaient bien fondés; nous relevons dans le Bulletin Semestriel de la Société de Protection Mutuelle des Voyageurs et Représentants de Commerce, de Juillet 1937, la correspondance algro-douce échangée entre M. Pitiot, président de L. U. S. N. et M. Harel, président de la Mutuelle. Lettre de M. Pitiot, du 17 Juin.

Cher Président et Ami.

Nous avons l'avantage de vous informer qu'en complet accord avec le Comité Directeur de la Foire de Nantes, nous organisons, le 10 Juillet, la « Journée du Voyageur ». Nous sommes assurés de la présence de notre président Paul Mangin.

Celui-ci fera à 15 heures, dans la salle de réunions de la Foire, une Conférence professionnelle d'information.

Puis, à 17 heures, le Comité Directeur offrira un vin d'honneur aux Voyageurs représentants et Placiers. Nous serions particulièrement heureux que votre Société soit représentée à cette manifestation Corporative et par avance nous vous remercions de la publicité que vous voudrez faire au sein de votre groupement.

Dans l'attente de vous accueillir, ainsi que vos nombreux adhérents, nous vous prions d'agréer, cher président et ami, nos fraternelles salutations.

« Suit les commentaires de M. Harel : »

Dès que j'eus pris connaissance de cette lettre et devant les membres de la Mutuelle présents au siège, je rédigeais la réponse à adresser à M. Pitiot.

Toutefois, comme dans la seconde partie de ma lettre, je parlais au nom du Comité d'entente, je jugeais de mon devoir comme président dudit Comité, de soumettre ma réponse au Syndicat affilié à la Fédération.

Je me rendis donc, à son siège, au Café de Nantes, le lendemain Dimanche, à 14 heures. Ce jour là, les Administrateurs de ce groupement avaient réunion, ce que j'ignorais en m'y rendant.

Le Président, M. Piron, qui avait reçu, comme moi, une lettre de M. Pitiot, l'invitant à assister à la « Journée du Voyageur », organisée par ses soins, me manifesta sa surprise d'une telle décision, contraire au règlement du Comité d'entente et à la bonne harmonie qui régnait jusqu'ici entre nous.

Il me montra une lettre qu'il s'appropriait à m'envoyer, pour me demander rendez-vous, et me fit lire la réponse qu'il adressait à M. Pitiot.

Je lus à mon tour le brouillon de la lettre que je me proposais d'envoyer à ce dernier, au nom du Comité d'entente, et tous les Administrateurs présents en approuvèrent les termes sans en changer un seul mot.

« Teneur de la lettre de M. Harel » à M. Pitiot. Mon cher président et ami,

Je vous accuse réception de votre lettre du 17 courant, m'informant que vous organisez le 10 Juillet prochain, à la Foire Commerciale de l'Ouest, une démonstration corporative, qui a pour nom : « La Journée du Voyageur ». Etant en deuil, je ne pourrai personnellement y assister, mais je ne manquerai pas d'en faire part au Conseil d'Administration de notre protection mutuelle, pour que ses adhérents puissent être des vôtres le cas échéant.

Comme président du Comité d'entente de nos groupements professionnels, je constate que ce dernier qui avait organisé jusqu'ici la Journée du Voyageur, à la Foire Commerciale de l'Ouest, a été tenu complètement à l'écart de l'organisation de cette démonstration corporative annuelle et qu'ainsi votre groupement considère la mission du Comité d'entente comme terminée.

Je ne puis qu'en prendre acte, tout en le regrettant.

Recevez mon cher président et ami, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A la suite de cette lettre, une réponse de M. Pitiot, dont voici la teneur et intitulé par M. Harel : « **M. Pitiot passe de l'incorrection à l'injure** ».

(M. Harel)

Monsieur,

Permettez-moi de m'étonner de la partialité dont vous avez fait preuve aujourd'hui à une réunion que vous présidez.

Les adhérents de la Mutuelle appartiennent à un groupement professionnel de leur choix, mais puisqu'à Nantes il en existe deux, j'estime que vous ne deviez pas publiquement cueillir les lauriers au détriment de l'un d'eux.

De votre aveu même, il ressort qu'il existe réellement une cabale montée par vos soins contre L. U. S. N. puisque vous êtes allé au Syndicat de Nantes prendre le ton de la réponse à adresser aux dirigeants du Syndicat de « Pelés de Galeux ».

J'avais de votre personnalité une autre impression et suis forcé de vous l'exprimer.

Tant qu'au groupement Nantais de L. U. S. N. il réunira tout prochainement son Conseil, et à ce moment là seulement, contrairement à ce que vous avez fait, il répondra à votre lettre du 21 Juin. Agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Signé : PIRROT.

Nous ne continuerons pas plus loin la controverse des compères en cause, nous constatons seulement que le Comité d'entente devient un panier de crabes et qui au sein de ses groupements autonomes se pratiquent une lutte de places au grand détriment de la corporation des Voyageurs.

Pour nous confédérés, M. Pitiot sait ce que nous pensons de lui, nous avons fait une série d'articles précédemment qui le juge. M. Harel du point de vue de M. Pitiot, d'un cher président et ami, ne devient plus qu'un vulgaire Monsieur. M. Harel ignorait donc les variations de M. Pitiot.

Dans la lettre de M. Pitiot, il parle de l'existence de deux groupements professionnels alors qu'il en existe quatre, évidemment trois de trop,

Chambre Syndicale des Employés

Nos Camarades Employés des Magasins de Marseille viennent de faire placarder dans la Ville l'affiche dont ci-dessous le texte, pour préparer une campagne d'action Syndicale en faveur du personnel des petits magasins et annoncer un grand meeting qui devait se tenir le 16 Septembre et dont nous reparlerons :

MISÈRE OU PROSTITUTION

3.000 Employés des petits Magasins n'ont pas encore de Contrat Collectif et ne bénéficient pas des nouvelles lois sociales, même pas des accords Matignon.

Malgré les démarches pressantes du Syndicat et les efforts de la Préfecture pour aboutir à un accord, RIEN n'a pu être obtenu par suite de l'intransigeance de certains Présidents de Syndicats Patronaux, qui, après avoir contesté à notre organisation d'être la plus représentative, ont refusé systématiquement, sur les conseils de **M. Long**, Président de la Société des Petits Commerçants, de se rendre aux convocations de M. le Préfet, en vue de constituer une Commission Mixte.

Devant cette mauvaise foi évidente et cette carence concertée, le Syndicat renouela à M. le Ministre du Travail sa demande d'extension du Contrat Collectif existant.

Le décret a paru à l'Officiel du 2 juin dernier, donnant un délai de vingt jours pour recevoir les observations et les avis.

Nous pensons que les choses iraient assez vite et qu'aucune intervention ne se manifesterait contre une cause aussi juste.

Mais l'honorable **M. Long** envoya au nom de sa Société une lettre à M. le Ministre du Travail, suivie d'un long rapport, afin de torpiller notre demande.

Il ment effrontément lorsqu'il écrit que le principe du Contrat Collectif n'a jamais été discuté entre employeurs et employés. Que fait-il de la discussion que nous avons eue au siège de sa Société en juillet 1936 et où, sur le point de conclure le contrat, il renia tout ce qu'il avait accepté huit jours avant. Il se dit respectueux des Lois, c'est la raison pour laquelle il vient de licencier un de ses employés (9 ans de service), délégué du Syndicat, pour le remplacer par un retraité des Douanes.

Pendant ce temps, les employés intéressés attendent, avec impatience, qu'on améliore leur sort, car depuis juin 1936 la vie a augmenté de 23,496 % et ils continuent à gagner des salaires de famine, variant entre 250 et 400 francs par mois.

M. Long et sa clique estiment que le salaire doit être fonction de l'importance du commerce. Nous disons qu'il doit y avoir un salaire vital basé sur les nécessités de la vie.

Car peut-on dire qu'une jeune fille qui gagne ce salaire peut vivre honnêtement. Nous disons non. C'est pour elle, ou la mère, ou la prostitution. Les responsables sont ceux qui les exploitent honnêtement.

Nous en avons assez. Aussi, nous prions instamment M. le Ministre du Travail d'appliquer la loi, sans tenir compte des observations de ces Messieurs, en prenant de toute urgence le décret d'extension.

Nous pensons que notre cri d'alarme sera entendu, et que nous aurons le plaisir d'enregistrer sous peu, que le droit et la justice ont une fois de plus triomphé de la mauvaise foi, des intrigues et des mensonges.

Pour et par ordre :

Le Secrétaire Général : Lucien BASTELICA.

Comme vous le voyez, Camarades, nous ne sommes pas seul à soutenir une lutte incessante. Partout les Employés doivent défendre leurs revendications et essayer de consolider ce qu'ils ont acquis. Mais cela ne suffit pas, beaucoup d'entre eux encore ignorant ou ne voulant pas connaître l'Organisation Syndicale attendent des militants, ce qu'ils aspirent depuis longtemps.

En particulier, dans les petites maisons non touchées encore par notre action, ces employés sont exploités sans possibilité, pour eux, de réagir. Pourquoi? Seule, l'Organisation Syndicale fera, pour eux, ce qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes.

En restant à l'écart des Employés des Grandes Maisons, ils vont contre leurs intérêts et contre ceux de leurs Camarades.

C'est à vous, Camarades militants, de les amener à une compréhension meilleure, à faire près d'eux le maximum d'efforts, pour leur faire comprendre leur devoir et ce que la Chambre Syndicale demande depuis plus d'un an, l'Extension de la Convention à tout le Commerce de détail sera enfin une réalité.

A cette condition, que tous les Employés soient unis au sein d'une même Organisation et pour ceux qui conurent que misère, se lèvera enfin l'aube de la joie et de la liberté. BRAUD.

puisque cette division ne se fait qu'au détriment de notre corporation.

Notre jeune Syndicat confédéré continuera à œuvrer, pour que dans notre ville il n'existe plus qu'un seul Syndicat, groupant la totalité des Voyageurs Représentants et Placiers unis au sein de la C. G. T.

Il grandit chaque jour, il enregistre journellement des adhésions nouvelles, il saura défendre la corporation et faire bénéficier des lois sociales, il a mené une campagne active pour les congés payés, contrairement à la position prise par les autonomes, qui ont fait preuve dans la circonstance de gens timorés, il défendra la loi sur le statut professionnel, il bataillera pour obtenir les Contrats Collectifs.

Pour obtenir tous ses avantages, nous demandons aux non syndiqués de donner leur adhésion, aux Camarades de L. U. S. N. et la F. N. de rejoindre l'organisation confédérée, la seule capable de les défendre. A l'action, Camarades, et sous peu nous aurons le plaisir d'être l'Organisation de Voyageurs la plus représentative de la Ville de Nantes. PROUTEAU.

Radio-Liberté

Section Nantaise

Voici donc venue l'heure de reprendre notre activité.

A cet effet, nous demandons à tous nos adhérents d'assister le plus souvent possible aux réunions mensuelles (annoncées dans la Presse locale), d'y apporter leurs suggestions et réclamations qui seront examinées, chaque fois, avec attention et intérêt.

Nous rappelons, d'autre part, que des Camarades font partie du Comité Nantais de Radio-Diffusion et sont qualifiés pour faire part des desiderata des auditeurs de Radio-Liberté et obtenir satisfaction.

En outre, la Section Nantaise procède actuellement à une réorganisation de diverses Commissions afin d'intensifier son action, tant sur le plan local qu'auprès du Conseil de Gérance où nous avons deux représentants compétents et dévoués.

La radiodiffusion, malgré les efforts de dévoués militants, a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'être comme nous désirerions qu'elle soit. C'est pourquoi nous insistons près des auditeurs pour que ceux-ci ne se contentent pas de se lamenter devant leur récepteur, mais participent effectivement à l'action de Radio-Liberté, la grande Association des Sans-Filistes Républicains, qui est à leur disposition pour les aider, les conseiller, les guider et les soutenir en toutes circonstances.

Renseignements Techniques.

Les adhérents de Radio-Liberté désirant obtenir des renseignements d'ordre technique, pourront avoir satisfaction en dehors des réunions mensuelles, en écrivant au **Secrétaire de la Commission Technique de Radio Liberté, 33, rue Jean-Jaurès, Nantes.** (Joindre un timbre pour la réponse).

Abonnements à la Revue Radio-Liberté

La section Nantaise fait un appel pressant à tous ses adhérents et amis, pour que ceux-ci s'abonnent ou se réabonnent à notre Revue Radio Liberté, la seule revue-programme de gauche. Celle-ci qui va incessamment être considérablement améliorée sera parmi les plus belles sinon la plus belle des revues de T. S. F. existantes. En outre, son prix modique la met à la portée de tous.

Afin d'éviter des frais à ses adhérents, la Section Nantaise les informe que les abonnements et réabonnements seront reçus aux adresses ci-après :

L. Gendron, 3, place de la Petite Hollande.
L. Pieuchot, 28, quai de la Posse.

En s'adressant à ces deux Camarades, les adhérents de notre Section permettront à celle-ci de faire le concours d'abonnement réservé aux Sections de Radio-Liberté.

Le Bureau de la Section Nantaise.

Chez les Électriciens

Les Ouvriers Électriciens réclament leur droit à la Vie

Le Syndicat confédéré des ouvriers des industries électriques de Nantes adressait au Syndicat Patronal des électriciens de Nantes le 15 Septembre 1937, une demande de Réajustement de salaires pour compenser l'augmentation élevée du coût de la vie. L'allocation allouée ne suffisait plus depuis longtemps.

Après une attente prolongée, le Syndicat patronal répondit par une fin de non recevoir, ce qui fit naître un grand mécontentement parmi les camarades, ceux-ci décidèrent, en assemblée générale, d'aviser les pouvoirs publics par un ordre du jour voté le 1^{er} Octobre 1937, protestant contre l'intransigeance patronale. Les Patrons refusaient en effet de recevoir la délégation ouvrière.

Il nous fut répondu: que le Syndicat patronal désirait régler ce problème avec les Groupements patronaux nantais.

En effet le jeudi 14 octobre, une réunion mixte fut constituée, au cours de laquelle les Patrons des industries mécaniques et navales, des constructions métalliques, des boîtes métalliques, des garages, des fonderies de Pongbeaud et des industries électriques, décidèrent de rester sur leurs positions déclarant impossible d'accorder le moindre réajustement de salaires, cette décision provoqua les protestations des délégués ouvriers représentant ces corporations.

Devant cette nouvelle intransigeance patronale, le Syndicat des chrétiens pria monsieur le Préfet de bien vouloir porter le différend devant la commission départementale de conciliation.

Nous devons sortir victorieux mais le Syndicat des ouvriers électriciens demande aux camarades de s'unir plus étroitement encore, d'apporter à l'organisation tout leur appui pour l'aider dans sa tâche, et obtenir des salaires meilleurs.

Il insiste auprès des camarades pour qu'ils viennent toujours plus nombreux aux réunions générales, pour soutenir et encourager leurs militants syndicaux qui ne cessent de lutter pour le bien être de tous.

Il fait un appel pressant à tous les camarades pour que soit respecté la semaine de 40 heures dans notre industrie, que certains patrons cherchent à démolir.

Il invite les camarades à dénoncer à l'organisation syndicale les saboteurs qui travailleraient après les heures de débauche, l'organisation syndicale fera le nécessaire pour que des sanctions soient prises au plus vite.

Camarades, courage et confiance en votre organisation et nous sortirons victorieux une fois encore.

E. LEMAIRE.

Aux Organismes de Concert-Bal

Parmi les Corporations frappées par le chômage, il en est une, où jusqu'à présent, il n'a pas été fait grand chose: c'est la profession des Musiciens.

Exclus de l'indemnité de chômage, une grande partie d'entre eux sont réduits à jouer dans les cafés; aussi le Syndicat des Artistes-Musiciens, adhérent à la C. G. T. demande à tous les Syndicats organisant des Concerts-Bal, de bien vouloir s'adresser à eux, pour la composition d'orchestres, et ceux-ci s'engagent à appliquer des tarifs en rapport avec le budget des Syndicats.

Tous renseignements utiles seront fournis par le Secrétariat du Syndicat des Artistes-Musiciens, à la permanence au Théâtre GRAS-LIN.

Camarades, songez que ces Travailleurs luttent, comme vous, pour leur émancipation.

A. PÉNEAU.

Syndicat des Verriers de Vertou

Ordre du Jour adopté à l'unanimité, au cours de notre dernière Assemblée Générale :

Les ouvriers et ouvrières de la Verrerie de Vertou, réuni en Assemblée Générale, le 7 Octobre 1937, tient à élever une véhémente protestation contre la hausse constante du coût de la vie.

Le Syndicat considérant qu'il est de son devoir de s'associer, aux camarades de toutes corporations, pour l'obtention de leur pouvoir d'achat, se déclare solidaire de toute action qu'il pourrait engager, pour que leur pouvoir d'achat obtenu en 1936 soit maintenu.

Fait confiance au Syndicat, à la Fédération, à la C. G. T. pour que les avantages acquis, et les lois sociales ne soient pas mis en brèche.

Se séparent aux cris de vive le Syndicat, vive la Fédération, vive la C. G. T.

Pour le bureau :
G. PINEL.

UN AVERTISSEMENT

Comme suite à un article du *Réveil Syndicaliste* du mois dernier dans lequel je vous mettais en garde contre les renvois déguisés en démissions provoquées, j'avais omis de vous parler d'une autre manœuvre très courante chez les resquilleurs de lois sociales.

C'est celle qui consiste à faire signer à un employé ou ouvrier congédié un reçu portant cette mention « **solde de tous comptes** ». En possession d'un tel reçu, le patron se trouve devant la juridiction Prud'homale, couvert contre toutes réclamations, alors que souvent un litige peut exister entre lui et son employé.

Si le fait de toucher le salaire ou la somme non contestée par le patron n'enlève aucun droit de recours, cette seule mention « **solde de tous comptes** » ne permet plus de réclamer.

C'est pourquoi, en tout état de cause, il ne faut signer un reçu ne portant exclusivement que les sommes touchées, sans aucune autre mention.

En cas de refus du patron, lui seul prend la responsabilité de la retenue ainsi faite, et ceci à ses risques et périls.

Exposition Internationale de 1937

Voyages à Prix réduits

Pour permettre aux personnes de situation modeste de visiter l'Exposition Internationale de 1937, l'Union des JEUNES COOPÉRATEURS, 8, rue Danton, Paris VI^e, a réalisé une organisation qui complète du Bureau Touristique de la C. G. T.

Elle est caractérisée par trois améliorations considérables, savoir :

1^{re}. Suppression du système des grands dortoirs et remplacement par le logement en chambre à deux lits 1^{re} catégorie ou en petits dortoirs de 6 à 12 lits 2^{me} catégorie avec: dans les deux cas: lit à sommier métallique, matelas, draps, couvertures de laine, chauffage central, lavabos dans les chambres, etc., douches chaudes et froides.

2^{me}. Remplacement des autobus de la T. C. R. P. places assises et debout, mauvaise visibilité, par des autocars spacieux, sièges rembourrés, places toutes assises, toutes face à la route, toiture décapotable par beau temps, etc..

3^{me}. Quelques repas sont pris à l'Exposition même au bord de la Seine, dans un cadre exceptionnel, avec menu de choix.

Toutefois, la réduction du prix de transport accordée précédemment par les Chemins de Fer est ramenée de 67% à 50%.

Les prix détaillés sont les suivants :

Hébergement en Dortoir de 6 à 12 lits :

Avec petit déjeuner seul..... 12 Frs.
Avec 1/2 pension..... 21 Frs.
Avec pension complète..... 30 Frs.

Hébergement en Chambre à 2 lits individuels :

Avec petit déjeuner seul..... 16 Frs.
Avec 1/2 pension..... 25 Frs.
Avec pension complète..... 35 Frs.

Exemple de Séjour Forfaitaire Type :

(deux journées complètes)

1^{er} Jour. - Transfert de la Gare à l'Exposition en autocar.

Visite de l'Exposition.
Déjeuner et visite de l'Exposition.
Dîner à l'Exposition.
Soirée à l'Exposition, Fête de nuit.
Minuit, retour au centre.

2^{me} Jour. - Petit déjeuner.

Visite de Paris en autocar.
Déjeuner au centre.
Visite de Versailles (facultative).
Dîner au centre.
Transfert en autocar du centre à la gare.

Prix Forfaitaire :

En dortoir de 6 à 12 lits : 100 Francs.
En chambre : 110 Francs.

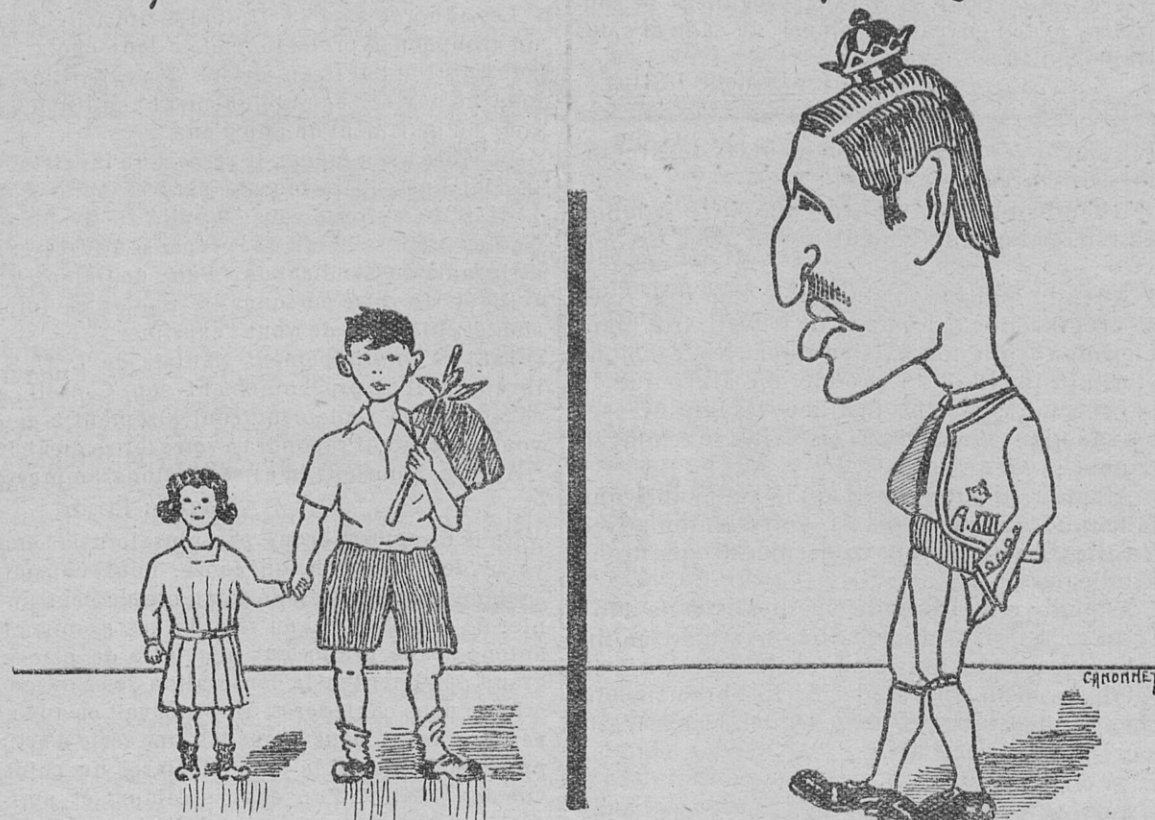
Les personnes qui désirent profiter de quelques semaines qui nous séparent de la fermeture de l'Exposition pour participer à un de ses voyages, sont priées de se faire inscrire **de toute urgence** à la Mairie de leur commune, qui devra aviser immédiatement la Préfecture.

Les thèses monarchistes et dictatoriales se ressemblent. Elles déclarent d'incompétence les Jacques, et leur enlèvent la souveraineté pour l'octroyer à une élite.

- Les LOIS de L'HOSPITALITÉ -

Ceux que l'on renvoie

Ceux que l'on garde



Selon que vous êtes puissants ou misérables...!!!

Assurances Sociales

Changement de Caisse

Quand doit-on changer de Caisse ?...

Lorsque le déplacement de l'assuré a pour effet d'effectuer des travaux temporaires et d'une durée ne devant pas excéder 6 mois, en dehors de la circonscription du Service Régional ou de celui de sa Caisse maladie, aucune mutation ne doit être effectuée.

Le changement de Caisse est imposé lorsque l'assuré cesse d'avoir son lieu de travail dans la circonscription de sa Caisse maladie.

L'assuré dans son nouveau lieu de travail est présumé choisir la Caisse d'Assurances "Maladie" de même affinité que celle qu'il a quittée.

Si l'assuré ne désire plus être affilié à la même Caisse de même affinité, il doit écrire une lettre au Service Régional du nouveau lieu de travail pour désigner la Caisse de son choix.

Aucune forme de lettre n'est imposée.

Voici succinctement ce qui peut être adressé.

Monsieur le Directeur,
du Service Régional
24, Rue de la Brasserie
NANTES (L.-Inf.)

Monsieur le Directeur,
Je soussigné,

Nom et prénom

Mle

déclare avoir mon nouveau lieu de travail à partir du

dans le département de la Loire Inférieure.

Je déclare demander mon affiliation à la Caisse "Le Travail" de la Loire-Inférieure.

Le

Signature :

Pour que le Service Régional prenne en considération cette demande, la lettre doit être adressée avec la formule Modèle 27, avec l'expiration d'un mois.

Ce délai est net, jour par jour, ne comprenant ni le jour du changement de lieu de travail, ni le jour d'arrivée de la lettre au Service Régional.

Comité Départemental des Loisirs

La Classe Ouvrière et les Arts

L'Exposition organisée, au début de cette année, par notre groupe photographique, qui obtint un succès bien mérité, a démontré amplement que la classe ouvrière de notre département ne reste pas indifférente aux manifestations artistiques.

D'autre part, nombreux sont les Camarades Syndiqués s'intéressant aux Arts et les pratiquant. Malheureusement ces Camarades qui ont compris que la vie a besoin d'être embellie, ne sont pas souvent encouragés dans leur effort et beaucoup ignorent même la valeur de leur travail artistique. C'est pourquoi le Comité Départemental des Loisirs a pensé organiser, pour cet hiver, une Exposition d'Art Graphique populaire, où les Camarades auront la possibilité d'exposer leurs œuvres. Cette Exposition remportera, nous en sommes persuadés, un très gros succès, réservera probablement bien des surprises et démontrera que la classe ouvrière est guidée non pas, comme certains le prétendent, « par un matérialisme sordide », mais bien au contraire par une conception très élevée de l'Idéal.

Nous demandons instamment aux Camarades Syndiqués pratiquant un art graphique, peinture, dessin, fusain, gravure, etc... de se faire inscrire, au plus tôt, au Comité Départemental des Loisirs, afin de participer à l'Exposition. N'hésitez pas à venir. Dites-vous bien que certains faux artistes ont souvent un succès dû surtout à l'argent et au snobisme. Dans ce genre de travail seul le talent et la sincérité doivent compter.

Aussitôt inscrits les intéressés seront convoqués pour étudier le règlement de cette Exposition.

Les inscriptions sont reçues au Comité Départemental des Loisirs, Bourse du Travail, Salle 31, chaque Samedi de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, ou par lettre adressée au Secrétaire.

Le Secrétaire : CANONNET.

Solidarité

Un de nos Camarades, militant de la Chambre Syndicale des Employés, délégué — du personnel — aux Galeries Lafayette, a été victime de la répression patronale, dans les mêmes conditions que déjà beaucoup des nôtres.

Ayant fait son devoir, lors des mouvements de Juin, contre le sabotage des 40 heures envisagé par quatre grands magasins des rues du Calvaire et Lafayette, son renvoi était tenu comme nécessaire par ceux qui avaient tout intérêt à supprimer les meilleurs artisans des revendications syndicales.

Ne trouvant plus de travail sur la place, notre Camarade Esseul, mettant à profit ses connaissances vient de monter un service de vente de vêtements de travail, à des conditions exceptionnelles. C'est pourquoi nous faisons appel à tous nos camarades ouvriers pour se souvenir que notre Camarade Esseul, 154 bis, Chemin des Pavillons, se tient à leur disposition.

La Chambre Syndicale des Employés.



Le Gérant : A. PÉNEAU

107, OUVRIERS, 8, PÈRES-CHEVALIER, 1897